

**Rapport de la commission des finances**  
**Préavis n° 11/2024**  
**Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**  
**Immeuble place du Village 7 à Grandvaux, grande salle et café-restaurant**  
**« Tout un Monde »**  
**Réseau d'assainissement – bâtiment sis parcelle 4109 -**  
**Réfection complète des canalisations**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Lors de sa séance du 23 septembre 2024, la commission des finances (Cofin) a traité de l'objet cité en titre. Elle remercie MM Jean-Pierre Haenni, syndic et Yves Sesseli, boursier de leur diligence et des éléments d'information fournis à la commission pendant et suite à la séance. M. Olivier Veluz, excusé, n'a pu participer à cette séance. La Cofin remercie également Mme Marendaz, Municipale, pour les compléments d'information fournis par la suite.

*1. Remarque liminaire*

Le présent préavis porte sur deux crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal. La Cofin a étudié le bien fondé des dépenses engagées en demandant des précisions quant à l'urgence et la pertinence des travaux effectués.

En transmettant ce préavis au conseil, la Municipalité respecte le règlement cantonal sur la comptabilité des communes (art. 11) et le règlement de notre conseil (art. 87).

Comme indiqué dans le préavis, l'incidence de l'acceptation de ces deux crédits sur le budget 2024 de notre commune est la suivante :

**Incidence sur le budget**

	<b>Charges</b>	<b>Recette</b>	<b>Résultat</b>
Budget 2024 voté	44'670'700.-	42'686'900.-	-1'983'800.-
Crédits supplémentaires	57'600.- 80'000.-		
	<b>44'808'300.-</b>	<b>42'686'900.-</b>	<b>-2'121'400.-</b>

*2. Immeuble place du Village 7 à Grandvaux, grande salle et café-restaurant « Tout un Monde » Réseau d'assainissement*

La dalle, côté ouest, sur laquelle est exploitée la terrasse du café-restaurant « Tout un Monde », bien propriété de notre commune, est surveillée depuis plusieurs années car son étanchéité pose problème. Au cours de l'hiver 2023-24, les contrôles ont révélé que l'ouverture de la terrasse ne pourrait être garantie en l'état pour la saison estivale à venir. Les infiltrations endommagent par ailleurs le toit de la grande salle et la cave situés sous la dalle. En conséquence, des travaux urgents s'imposaient, devant permettre d'assurer la

saison estivale 2024 du café-restaurant et de stopper les infiltrations dans les étages inférieurs.

Les travaux effectués (remplacement des éléments d'étanchéité de la terrasse) ne seront certainement pas suffisants pour assainir la situation de manière pérenne. En outre, d'autres parties de la dalle/toit de la grande salle posent également problème. C'est pourquoi l'analyse approfondie de la situation doit se poursuivre début 2025 et sur la base des conclusions de celle-ci, un préavis devrait par la suite être transmis au Conseil pour un assainissement complet de l'ensemble de la dalle. Cette deuxième phase d'étude est estimée à CHF 84'000.-. Les coûts du préavis qui devrait suivre ne peuvent être définis pour le moment.

Le détail des comptes concernés par cette demande de crédit supplémentaire (de même que l'étude à venir) figure dans le préavis 11/2024. Ce faisant, le préavis distingue comptablement les éléments liés au patrimoine financier de notre commune de ceux liés au patrimoine administratif. Pour rappel : le patrimoine administratif regroupe les valeurs du patrimoine qui servent directement à accomplir les tâches publiques et qui ne peuvent être cédées sans compromettre cet accomplissement.

### *3. Bâtiment sis parcelle 4109, réfection complète des canalisations*

La Municipalité a saisi l'occasion de la rénovation du bâtiment sis parcelle 4109 à Grandvaux pour remédier à un problème lié au sous dimensionnement d'un collecteur des eaux pluviales situé sous ce bâtiment.

Une solution visant à contourner la parcelle pour ne plus faire passer les conduites sous le bâtiment privé concerné a également été étudiée. Cette solution, plus chère car d'un coût de l'ordre de CHF 190'000.-, n'apporterait pas d'avantage décisif : la servitude liée à l'emplacement actuel existe depuis longtemps et ne pose pas de souci et l'accès au futur collecteur sous le bâtiment n'entraînera pas de problème de maintenance particulier.

D'ailleurs, avec la solution proposée pour le nouveau collecteur, il ne sera plus question techniquement d'une véritable « chambre collecteur » mais d'un système plus simple, d'une dimension cependant appropriée.

Si la solution « de contournement » avait été retenue par la Municipalité, celle-ci aurait fait l'objet d'un préavis. Mais, comme la solution moins onéreuse retenue devait être initiée en accord avec les délais de rénovation du bâtiment par son propriétaire, une urgence pour démarrer les travaux s'imposait, qui justifie le présent crédit supplémentaire.

Le détail des comptes concernés par cette demande de crédit supplémentaire (de même que l'étude à venir) figure dans le préavis 11/2024.

### *4. Conclusions*

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourgen-Lavaux à accepter le préavis 11/2024 et ainsi :

**de valider les crédits supplémentaires pour les dépenses urgentes et imprévisibles, conformément au point 6 du préavis 18/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 » pour un montant total de CHF 137'600.- se répartissant de la manière suivante :**

- **travaux relatifs à l'immeuble sis place du Village 7 à Grandvaux de CHF 28'800.- (compte 34302.314.100) et de CHF 28'800.- (compte 35303.314.100) tels que demandés dans le présent préavis ;**
- **travaux relatifs à l'assainissement des eaux usées et pluviales à la rue Saint-Georges n°10 de CHF 80'000.- (compte 461.314.402) tel que demandé dans le présent préavis.**

Bourg-en-Lavaux, le 27 septembre 2024

La commission des finances :

Christian Currat (rapporteur)

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Olivier Veluz